



**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
EN FAVEUR DE  
L'EAU**  
2024 – 2026





---

<b>Éditorial</b>	<b>3</b>
<b>Axes stratégiques et programme d'actions</b>	<b>5</b>
<b>Axe 1 / Sécuriser et protéger l'eau potable</b>	<b>6</b>
Action 1.1 : Renouvellement des réseaux d'eau potable des communes, accompagnement des interconnexions et des extensions de réseaux d'eau potable	6
Action 1.2 : Révision du Schéma départemental d'eau potable pour conduire une stratégie à long terme et mobiliser de nouvelles ressources	8
Action 1.3 : Assistance technique eau potable et ingénierie à destination des collectivités éligibles	9
<b>Axe 2 - Stocker l'eau à tous les niveaux</b>	<b>11</b>
Action 2.1 : Soutien à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers	11
Action 2.2 : Accompagnement des agriculteurs pour créer des retenues de stockage collinaire et les ouvrages connexes	12
Action 2.3 : Augmentation des capacités de stockage des ouvrages : optimisation des ouvrages existants et réflexion sur des retenues départementales	14
<b>Axe 3 - Le Département exemplaire et solidaire des territoires</b>	<b>16</b>
Action 3.1 : Equipement en matériel hydro-économe, désimperméabilisation, végétalisation et récupération des eaux de pluie, sur des propriétés départementales	16
Action 3.2 : Préfiguration d'un réseau hydraulique depuis la vallée du Rhône jusqu'au bassin d'Aubenas	18
Action 3.3 : Expérimentation de nouvelles pratiques économes de la ressource	20
<b>Evaluation - communication</b>	<b>21</b>
Information et formation du public et des acteurs institutionnels	21
Recherche et suivi des indicateurs d'économie d'eau au niveau départemental	22

---

Les trois sessions plénières et les ateliers associés des Assises départementales de l'Eau de 2022 et 2023 ont mobilisé de nombreux usagers et acteurs institutionnels, pour répondre de manière concrète à la nouvelle donne climatique à laquelle l'Ardèche est confrontée aujourd'hui.

Au cœur des préoccupations : comment partager équitablement la ressource ? Comment sécuriser à long terme sa disponibilité ? Comment mieux économiser l'eau ?

Pour les années à venir, l'enjeu est bien pour notre département de s'adapter aux situations de tensions sur la ressource en eau, qui peuvent intervenir tôt dans l'année, dès le printemps, et se poursuivre parfois jusqu'à l'automne.

La mutualisation, la solidarité entre les usages de l'eau, l'innovation doivent désormais guider notre action.

C'est dans cet esprit que le Département a construit un plan au bénéfice de la ressource en eau, déployé autour de trois grandes priorités :

- sécuriser et protéger l'eau potable,
- stocker l'eau à tous les niveaux,
- le Département exemplaire et solidaire des territoires.

Le Département entend ainsi poursuivre et accentuer son soutien aux communes rurales. C'est pourquoi de nouveaux crédits viendront abonder le dispositif Atout ruralité 07 pour financer les investissements nécessaires à l'amélioration des infrastructures de production et de distribution d'eau potable.

Avec la Région, nous soutiendrons l'agriculture ardéchoise pour lui permettre de disposer des ressources en eau nécessaires à son adaptation à la nouvelle donne climatique. L'accompagnement de nos agriculteurs est une priorité.

La ressource en eau est également indispensable au développement touristique de notre territoire. Au travers du nouveau « Plan Destination Ardèche 2024-2028 », le Département a mis l'accent sur un projet de tourisme compatible avec les problématiques de l'eau. Avec l'Agence de développement touristique, nous accompagnerons les professionnels du tourisme pour l'installation de dispositifs d'économie d'eau expérimentaux comme avec le recyclage des eaux grises.

Parce que le stockage, l'économie et la réutilisation de l'eau se jouent à tous les niveaux et impliquent chacun d'entre nous, nous soutiendrons l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie par les Ardéchois.

Dans un objectif d'adaptation et d'exemplarité, le Département poursuivra l'équipement de ses bâtiments et pilotera des projets de récupération des eaux de pluie, de désimperméabilisation des sols. Ces actions s'accompagneront de végétalisation de ces espaces afin de lutter contre les fortes chaleurs.

Ardèche Aménagement est également mobilisé, avec l'indispensable pérennisation des capacités de stockage des ouvrages existants, mais aussi avec l'étude de nouvelles infrastructures hydrauliques pour mutualiser les usages.

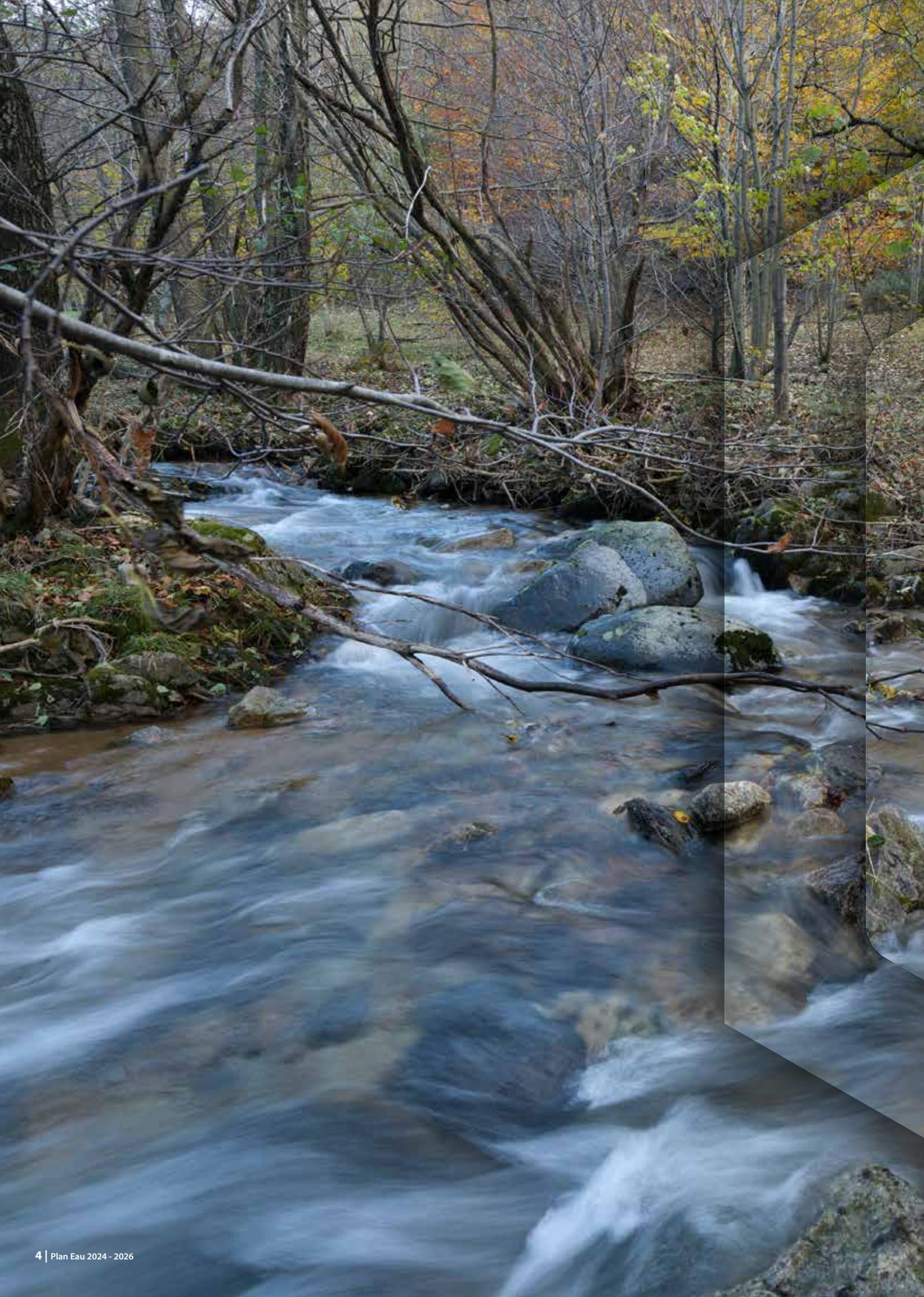
Doté d'un budget global de 10 millions d'euros, ce plan ambitieux représente un effort significatif pour faire face à des enjeux qui nous obligent à l'action.

Je compte sur la mobilisation de chacun, collectivités, entreprises, usagers, pour contribuer à sa mise en œuvre. L'eau, bien commun, doit pouvoir tous nous réunir.

Fiers d'être Ardéchois.

**Olivier Amrane,**

Président du Département de l'Ardèche



# AXES STRATÉGIQUES ET PROGRAMME D' ACTIONS





**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
EN FAVEUR DE  
L'EAU 2024 – 2026**

## **AXE 1 / Sécuriser et protéger l'eau potable**

### **Action 1.1**

## **Renouvellement des réseaux d'eau potable des communes, accompagnement des interconnexions et des extensions de réseaux d'eau potable**

#### **Pilote**

Département

#### **Crédits 2024-2026**

**6 000 000 €**

#### **Contributeurs potentiels**

Agences de l'eau / État

#### **Public cible**

Communes et syndicats compétents en production et distribution d'eau potable

### **CONTEXTE ET ENJEUX**

#### **■ Renouvellement des réseaux d'eau potable des communes :**

La nouvelle donne climatique impacte de plus en plus la disponibilité de la ressource en eau à l'étiage, notamment dans les bassins déficitaires classés en Zones de répartition des eaux (ZRE) : Auzon-Claduègne, Beaume-Drobie, Doux, Ouvèze-Payre-Lavezon, Cèze.

Les services d'eau potable ardéchois comprennent souvent de nombreux captages, des longueurs de réseaux importantes et vieillissantes sujettes à des casses ou à des fuites chroniques.

Cette situation impose :

- de mieux connaître l'évolution de l'état de ce patrimoine dans le temps,
- de prévoir des investissements afin d'améliorer les performances des réseaux et des ouvrages et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable des Ardéchois en période de sécheresse.

#### **■ Accompagnement des interconnexions et extensions de réseaux d'eau potable pour les communes et syndicats :**

La vulnérabilité de communes de plus en plus nombreuses face aux pénuries d'eau impose de prévoir des investissements pour sécuriser leur alimentation en eau potable. Des travaux d'interconnexions importants ont déjà été réalisés sur le département (Nord Ardèche, bassin de Privas, Pont de Veyrières, Syndicat du Fay – Communauté de communes DRAGA), ou sont en projet (communes de la vallée du Doux...).

De nouveaux projets structurants à partir de ressources stratégiques doivent encore émerger sur les bassins en tension (vallée de la Vocance, vallée de l'Eyrieux...) à moyen et long termes en lien avec les préconisations de la mise à jour du schéma départemental AEP.

Par ailleurs, un certain nombre de constructions existantes (maisons de hameaux, fermes isolées...) ne sont pas aujourd'hui raccordées sur un réseau public d'eau potable. Les conditions climatiques impactent dès aujourd'hui leurs ressources en eau privées. Des travaux d'extension du réseau public pour alimenter en eau ces constructions existantes sont donc parfois nécessaires.

### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

#### **■ Apporter des subventions incitatives dans le dispositif Atout ruralité 07 (en complément ou non des autres financeurs) pour :**

- aider les communes :
  - à mettre à jour les diagnostics de réseaux, d'ouvrages d'alimentation en eau potable et schémas directeurs d'eau potable,

- à s'équiper en matériel de comptage des prélèvements d'eau potable et de tout équipement permettant de les optimiser (vannes de sectorisation, ilotage, télégestion, ...),
- à renouveler les réseaux fuyards,
- aider les syndicats et communes (priorité aux communes) :
  - à réaliser les travaux d'interconnexion nécessaires pour rationaliser et optimiser la gestion de leurs ressources avec l'objectif de régler les problèmes d'alimentation en eau potable,
  - à réaliser les travaux d'extension des réseaux publics pour alimenter en eau potable des constructions existantes (en priorité si activité agricole, artisanale ou touristique démontrée) et dans la limite d'un coût par abonné économiquement raisonnable (15 000 € HT/abonné).

## DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- ① Intégrer ces actions dans le dispositif d'aide Atout ruralité 07 par une enveloppe spécifique (hors des 2 dossiers max/an/commune) pour financer les opérations suivantes :

■ Au profit des communes :

- amélioration de la connaissance : dispositifs de comptages volumétriques, sectorisation, télégestion, premières études diagnostics et schémas directeurs eau potable,
- travaux : renouvellement de réseaux avec des critères de priorisation des dossiers :
  1. Situation dans un bassin déficitaire (Zone de répartition des eaux - ZRE)
  2. Rendement de réseau actuel inférieur à 60 %
  3. Ressources en tension à l'étiage (assecs constatés avec besoin de citernage années antérieures)
  4. Communes ayant entrepris des actions d'économie d'eau : recyclage des eaux usées, désimperméabilisation des sols, récupération des eaux de pluie...

■ Au profit des syndicats et des communes (priorités aux communes) :

- travaux d'interconnexions entre des services d'eau différents avec des critères de priorisation des dossiers :
  1. Situation dans un bassin déficitaire (Zone de répartition des eaux - ZRE)
  2. Schéma de moins de 10 ans
  3. Ressources en tension à l'étiage
  4. Communes ayant entrepris des actions d'économie d'eau : recyclage des eaux usées, désimperméabilisation des sols, récupération des eaux de pluie...
- travaux d'extension des réseaux publics d'eau potable vers des habitations existantes avec des critères de priorisation :
  1. activité artisanale, agricole et touristique
  2. problèmes quantitatifs ou sanitaires avérés
  3. coût par abonné plafonné à 15 000 € HT.

- ② Compléter le dispositif Atout ruralité 07 en établissant un règlement d'aide avec conditions d'éligibilité (voir ci-dessus), avis du SATEP dans le dossier de demande de subvention, taux d'aide maximum à 40 %.

Pour les projets d'interconnexion et d'extension des réseaux publics vers des habitations existantes : 1 dossier maximum par an et par collectivité pourra être déposé.

## FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Augmentation du pourcentage de rendement primaire des réseaux des communes aidées,
- m<sup>3</sup> d'eau économisés et/ou remis dans la rivière le cas échéant,
- Bilan du fonctionnement de l'interconnexion des collectivités aidées,
- nombre de nouveaux abonnés raccordés à un réseau public d'eau potable.

## AXE 1 /

# Sécuriser et protéger l'eau potable



**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
EN FAVEUR DE  
L'EAU 2024 – 2026**

## **AXE 1 / Sécuriser et protéger l'eau potable**

### **Action 1.2 Révision du Schéma départemental d'eau potable pour conduire une stratégie à long terme et mobiliser de nouvelles ressources**

#### **Pilote**

Département

#### **Crédits 2024-2026**

**100 000 €**

#### **Contributeurs potentiels**

Agences de l'eau / DDT / Agence régionale de santé / Collectivités compétentes Alimentation en eau potable / Syndicats de rivières / EPTB Ardèche

#### **Public cible**

Acteurs institutionnels du département de l'Ardèche

#### **CONTEXTE ET ENJEUX**

Le Schéma départemental de 2016 s'est déroulé sur 5 années avec des données collectées s'échelonnant entre 2010 et 2014. Une phase diagnostic très détaillée a duré presque 3 ans puis une phase prospective de réalisation d'un schéma de programmation de travaux en eau potable avec une réflexion sur la gouvernance a terminé l'étude en 2015. Le schéma a été approuvé par l'Assemblée départementale en 2016.

Certaines des actions préconisées ont été réalisées, d'autres restent à faire. La loi NOTRe, l'évolution de la gouvernance, les travaux réalisés, les nouvelles données du changement climatique imposent une mise à jour de ce schéma pour actualiser et compléter le diagnostic puis les travaux à réaliser en se donnant un nouvel horizon 2050.

Pour mieux cibler les diagnostics, les enjeux territoriaux et les objectifs, le département avait été découpé en 4 zones homogènes qui sont toujours d'actualité : un axe Rhône, une zone Cévennes et Montagne, une zone Sud Ardèche, une zone Vivarais-Boutières. Il conviendrait de les maintenir pour faciliter les analyses comparatives.

#### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

- Mettre à jour le diagnostic de l'ensemble des services d'eau potable du département de l'Ardèche et établir un nouveau programme d'actions à 25 ans qui prend en compte les données du changement climatique, en intégrant, d'une part l'eau potable aux autres usages pour mieux appréhender l'impact sur les milieux, et d'autre part l'étude de la mobilisation de nouvelles ressources.
- Proposer des actions à mener d'ici 2050 pour répondre aux défis de baisse des ressources et de la modification du climat. Les 4 zones homogènes du précédent schéma seront conservées pour mieux définir les problématiques locales et ainsi mieux répondre aux enjeux des territoires.
- Créer un nouvel outil d'aide à la décision et orienter la future politique de l'eau du Département.

#### **DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES**

- ① Elaboration avec les partenaires des enjeux et objectifs, du cahier des charges, évaluation précise des prestations réalisées en interne et/ou externalisées : début 2024
- ② Réalisation de la phase 1 (mise à jour du diagnostic, bilan besoins ressources) : année 2024
- ③ Phases suivantes, scénarisation et préconisations pour fin 2024/début 2025

#### **FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS**

- Date rendu schéma, validation/appropriation par les partenaires et collectivités

## Action 1.3

# Assistance technique eau potable et ingénierie à destination des collectivités éligibles

### Pilote

Pôle technique bi-départemental 26/07

### Crédits 2024-2026

324 000 €

### Contributeurs potentiels

Agences de l'eau / Agence régionale de santé

### Public cible

Collectivités territoriales ardéchoises compétentes en production et distribution d'eau potable éligibles à l'assistance technique (article R 3232-1 du Code général des collectivités territoriales) avec priorité aux communes et aux collectivités pour celles connaissant des problèmes quantitatifs de distribution.

## CONTEXTE ET ENJEUX

La maîtrise des prélèvements et l'optimisation des réseaux et ouvrages sont conditionnés par un entretien régulier et vigilant, mais aussi par des études et des travaux à réaliser régulièrement. L'amélioration de la gestion des services d'eau permettra d'optimiser le fonctionnement des réseaux, des ouvrages et de réaliser des économies de prélèvements dans le milieu naturel.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que, pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le Département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine notamment de l'assainissement et de la protection des ressources en eau, une assistance technique dans des conditions déterminées par convention.

Pour aboutir à une montée en puissance des bonnes pratiques de gestion, le Département de l'Ardèche offre la possibilité aux collectivités éligibles de bénéficier des conseils de techniciens SATEP (Service d'assistance technique eau potable).

Pour faire suite aux conseils que peut apporter le SATEP, pour aider les collectivités à monter des projets d'études ou de travaux, le Département de l'Ardèche leur offre également la possibilité de bénéficier des services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. En effet, souvent elles ne bénéficient pas de services leur permettant de suivre de près les projets et doivent déléguer entièrement la responsabilité de ce suivi aux bureaux d'études privés. L'AMO départementale apportera un appui technique et administratif aux élus locaux qui bénéficieront d'une expertise technique sur le sujet de l'eau en général, assainissement compris.

Potentiellement 78 communes sur l'eau potable (122 pour l'assainissement collectif) et 13 syndicats ou EPCI (en totalité ou partie) sont éligibles à l'assistance technique du Département. Une priorisation sera donnée aux communes.

## OBJECTIFS DE L'ACTION

- Améliorer la gestion des services d'eau potable en donnant notamment des conseils sur le suivi des rendements, l'entretien et le remplacement des équipements et ouvrages.
- Apporter une assistance aux collectivités pour planifier et réaliser leurs travaux d'eau potable et d'assainissement (assistance aux schémas d'eau et d'assainissement, définition des programmes d'études et de travaux, assistance administrative et financière des opérations, pilotage et suivi technique des études et travaux...).



PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
EN FAVEUR DE  
L'EAU 2024 - 2026

## AXE 1 /

# Sécuriser et protéger l'eau potable



**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
EN FAVEUR DE  
L'EAU 2024 – 2026**

**AXE 1 /  
Sécuriser  
et protéger  
l'eau potable**

---

**DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES**

- ① Mise en place de l'action : définition des besoins des collectivités, communication sur l'action, établissement des conventions d'intervention
- ② Elaboration et mise en œuvre d'un programme de visites auprès des services d'eau et le cas échéant signature de la convention avec le Département
- ③ Réalisation des missions SATEP :
  - Visites des ouvrages d'eau potable en apportant aux agents d'exploitation et élus des conseils pour vérifier la conformité des captages, améliorer leur entretien notamment dans un objectif d'économie d'eau, optimiser la qualité, la gestion patrimoniale des ouvrages, établir le calcul régulier des rendements de réseaux, améliorer la sécurité des agents, orienter vers des travaux ou études nécessaires,
  - Animer des ateliers thématiques pour rédiger les documents réglementaires, pour renseigner le portail de l'observatoire des données sur les services publics d'eau et d'assainissement (SIS-PEA), pour optimiser la facturation et la tarification,
  - Organiser des journées de formation à destination des élus et exploitants,
  - Alimenter une base de données des ouvrages et services
- ④ Réalisation des missions d'ingénierie qui pourront être :
  - Une aide à la définition de la problématique et du programme d'études ou de travaux à réaliser tout en évaluant la pertinence de la mission à engager,
  - Une aide à la gestion administrative et financière des opérations (recherche des subventions, établissement des dossiers de demande de subvention, ...)
  - La gestion de la consultation des bureaux d'études ou entreprises et le suivi technique et administratif de l'opération jusqu'à son terme

---

**FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS**

- Nombre de collectivités ayant passé une convention,
- Bilan des améliorations de rendement des réseaux des communes conventionnées,
- Bilan des opérations de résorption des problèmes quantitatifs d'eau.

## Action 2.1

### Soutien à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie pour les particuliers

#### Pilote

Département

#### Crédits 2024-2026

250 000 €

#### Contributeurs potentiels

Autres collectivités

#### Public cible

Habitants

#### CONTEXTE ET ENJEUX

Les épisodes de sécheresse qui vont s'intensifier en fréquence et en intensité nécessitent de conforter les actions d'économie d'eau menées par les habitants, voire à supprimer les arrosages en fonction du niveau d'alerte, lorsque l'eau provient du réseau public d'adduction d'eau potable.

Il convient donc de promouvoir les solutions qui permettent de diminuer les prélèvements d'eau potable. L'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie en fait partie, dès lors que le volume de stockage permet un remplissage suffisant de manière à arroser des espaces extérieurs (potager, jardin).

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Promouvoir l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour économiser l'eau potable en période estivale

#### DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Soutenir, par un règlement d'aide spécifique à mettre en œuvre, l'acquisition par les particuliers d'un ou de plusieurs récupérateurs d'eau de pluie, dont le volume total d'eau stockable atteint au minimum 2000 litres,
- Le montant de l'aide par foyer et le nombre de foyers pouvant être aidés chaque année seront déterminés par l'enveloppe annuelle qui sera inscrite dans le règlement.

#### FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombre de bénéficiaires
- Volume d'eau potentiellement économisé



PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
EN FAVEUR DE  
L'EAU 2024 - 2026

## AXE 2 /

### Stocker l'eau à tous les niveaux



**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
EN FAVEUR DE  
L'EAU 2024 – 2026**

## **AXE 2 / Stocker l'eau à tous les niveaux**

### **Action 2.2**

## **Accompagnement des agriculteurs pour créer des retenues de stockage collinaire et les ouvrages connexes**

#### **Pilote**

Département

#### **Crédits 2024-2026**

**1 200 000 €**

#### **Contributeurs potentiels**

Chambre d'agriculture, Agences de l'eau, Syndicats de rivières, DDT

#### **Public cible**

Agriculteurs, Associations syndicales autorisées

#### **CONTEXTE ET ENJEUX**

Environ 8 000 hectares de terres agricoles sont irrigués en Ardèche, ce qui représente 6 % de la surface agricole du département de l'Ardèche (122 000 ha). 1 400 agriculteurs irriguent en Ardèche, le volume utilisé est d'environ 13 millions m<sup>3</sup> d'eau/an.

Or, au vu de l'accélération et de l'intensification des périodes de sécheresse, le besoin en eau des cultures s'accroît, comme également l'abreuvement des animaux.

Cette nouvelle donne climatique engendre dans le même temps une raréfaction des ressources en eau, il apparaît donc opportun d'agir à la fois sur l'adaptation des pratiques et cultures à cette nouvelle donne, sur la modernisation des réseaux, et sur l'optimisation des équipements de stockage.

La Chambre d'agriculture de l'Ardèche est chargée de l'animation globale des différentes actions et projets issus de l'Accord cadre qu'elle a signé le 12 juillet dernier avec l'État et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et qui court jusqu'au 31 décembre 2025.

Le protocole départemental « retenues d'eau » signé le 6 août 2021 donne également un cadre opérationnel de concertation devant permettre la création de nouvelles retenues, la mise aux normes et/ou l'agrandissement de retenues existantes, notamment dans le bassin du Doux. Sur ce bassin, plus de 900 retenues ont été répertoriées par le Syndicat mixte du bassin versant du Doux, dont une cinquantaine particulièrement impactantes pour le milieu en période d'étiage, et plus d'une centaine non utilisées. La réutilisation de ces retenues sans usage est donc un enjeu majeur sur ce bassin. A l'été 2023, un seul site de retenue a fait l'objet de travaux depuis la mise en place du protocole.

Il convient donc de fluidifier les procédures, en confortant le soutien financier et en ingénierie des porteurs de projets.

#### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

- Conforter le soutien à l'ingénierie et aux aménagements hydrauliques sécurisant les productions dans les exploitations agricoles, en relation étroite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans une approche globale de restauration des milieux, d'économie de la ressource et de partage des usages de l'eau.

#### **DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES**

- Soutenir les démarches d'ingénierie (inventaires, diagnostics, recherche de fuites, études loi sur l'eau, mobilisation de foncier...) pour les porteurs des projets individuels ou collectifs (ASA, syndicats mixtes...), qui permettent d'alléger la pression sur la ressource en été.

- Co-financer, en s'appuyant notamment sur le Plan stratégique national (FEADER), les projets d'investissements hydrauliques : systèmes d'irrigation économes, projets de retenues de substitution permettant de remplacer des prélèvements estivaux par des prélèvements en période de hautes eaux, réutilisation de retenues sans usage, créations de nouvelles retenues. La mutualisation des usages, notamment pour la protection incendie, sera recherchée en fonction de la situation des sites.

#### **FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS**

- Nombre de chantiers réalisés
- Nombre d'exploitations agricoles bénéficiaires
- M<sup>3</sup> d'eau stockés, m<sup>3</sup> d'eau économisés, m<sup>3</sup> d'eau substitués.



## **AXE 2 / Stocker l'eau à tous les niveaux**



PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
EN FAVEUR DE  
L'EAU 2024 – 2026

## AXE 2 / Stocker l'eau à tous les niveaux

### Action 2.3

## Augmentation des capacités de stockage des ouvrages : optimisation des ouvrages existants et réflexion sur des retenues départementales

#### Pilotes

SDEA, Département

#### Crédits 2024-2026

(A redéfinir en cours de plan en fonction des résultats d'études)

**Etudes : 580 000 €**

**Volet travaux : uniquement 2<sup>e</sup> tranche en aval de Pont de Veyrières : 120 000 €**

#### Contributeurs potentiels

Département, EDF, CNR, EPTB Ardèche, SEBA, Chambre d'agriculture, Etat

#### Public cible

Habitants, agriculteurs, acteurs touristiques

### CONTEXTE ET ENJEUX

Les ouvrages de stockage (Pont de Veyrière sur la Fontaulière, barrage des Collanges sur l'Eyrieux et Lac de Devesset) en propriété du SDEA nécessitent des interventions pour optimiser leur fonctionnement et répondre aux nouvelles exigences réglementaires.

En effet, les phénomènes d'engravement (barrage des Collanges, Pont de Veyrières) entraînent une baisse des volumes stockés, ce qui fragilise les activités dépendantes de ces volumes et dégrade le fonctionnement des rivières par perte de transit sédimentaire, tandis que les évolutions réglementaires (Arrêté technique barrage du 06/08/2018 et l'arrêté du 03/09/2018 définissant le plan d'une Etude de danger) imposent dorénavant une exigence de conformité et non plus une simple exigence qualitative.

De plus, les effets du dérèglement climatique impactent la capacité à constituer les stocks de soutien d'étiage dans les délais impartis. Or, le soutien d'étiage revêt une importance majeure, autant pour le maintien des activités économiques (agriculture, tourisme), que pour sa contribution à une bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques, notamment en période estivale.

Dans ce cadre, pour la rivière Ardèche, l'autorisation d'exploiter la chute de Pont de Veyrières, de même que la convention entre le SDEA et EDF, qui légitime le droit au soutien d'étiage, sont des leviers déterminants pour sécuriser la ressource en eau sur l'Ardèche méridionale.

Concernant le Chassezac, et l'aval de la rivière Ardèche, le soutien d'étiage issu du barrage de Puylaurent est également déterminant pour l'irrigation comme pour les activités récréatives.

Ainsi, il apparaît très important de maintenir, voire de renforcer, le soutien d'étiage sur le bassin de l'Ardèche, en concertation avec les principaux acteurs (EDF, EPTB Ardèche, SEBA, Chambre d'agriculture, DDT, Départements de Haute-Loire et de Lozère...) et en prenant en compte les effets du changement climatique attendus à moyen terme.

Au niveau du territoire départemental, à partir d'un diagnostic de l'existant, il sera également étudié, de manière concertée, l'opportunité de créer des retenues permettant de stocker l'eau en période hivernale pour la restituer en période d'étiage au bénéfice de différents usages et des milieux aquatiques.

### OBJECTIFS DE L'ACTION

- 1 Restaurer la capacité de stockage initiale et améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau à l'aval, par réinjection périodique de sédiments, sous protocole pilote et contrôle de l'Etat.

- 2 Maintenir un soutien d'étiage suffisant pour subvenir aux activités économiques des territoires.
- 3 Mettre les ouvrages en conformité réglementaire sur le plan sécuritaire.
- 4 Disposer d'un outil d'aide à la décision prospectif pour la création éventuelle de nouvelles retenues départementales.

## DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

### ■ Volet « désengrèvement » :

Pour le barrage des Collanges, il convient de définir les conditions et modalités techniques de réussite de l'opération de désengrèvement, et avec la CNR concernant les indemnités pour perte d'exploitation dans le cadre du protocole pilote de transit par la vanne de fond. La possibilité d'extraire des sédiments d'un lit de rivière devra également être travaillée avec la DDT et la DREAL.

Pour Pont de Veyrières : une première tranche a été exécutée, une seconde est nécessaire pour terminer l'opération de remise en rivière des sédiments extraits.

### ■ Volet « Sécurisation » :

Pont de Veyrières : il est demandé au SDEA de renouveler son Etude de danger (EDD), sachant que cette prestation était assurée par EDF, qui au vu de la complexité du nouveau format, ne pourra le faire. Dans ce cadre, EDF souligne que la nouvelle réglementation en vigueur impose de justifier la stabilité du mur aval en cas de crue. Il est donc nécessaire de réaliser des études afin de fiabiliser certaines données, et notamment le niveau aval en crue.

Concernant le Lac de Devesset, une reprise de l'évacuateur de crue sera nécessaire après études complémentaires.

### ■ Volet « Soutien d'étiage » :

Engager une concertation pour aboutir avec EDF à une sécurisation des soutiens d'étiage issus des barrages au bénéfice de l'économie locale (irrigation, tourisme...) et des milieux aquatiques.

### ■ Volet « nouvelles retenues » :

Engager une démarche exploratoire et concertée selon les phases suivantes :

- Choix de la zone étudiée en lien étroit avec les collectivités, acteurs institutionnels et filières, à partir d'une analyse multi-critères : déficit hydrique et tensions sur la ressource, situations foncières, retenues existantes, caractéristiques physiques, ...
- Etude prospective : diagnostic des besoins actuels et futurs associés aux différents usages possibles, intégration des démarches d'économies d'eau potentielles, prise en compte des projections climatiques et de leurs impacts sur l'évolution des usages, des milieux, et sur le fonctionnement des retenues selon leur dimensionnement et leur positionnement,
- Elaboration et discussion d'une grille d'analyse des coûts/bénéfices économiques,
- Partage et appropriation commune des conclusions de la phase préalable,
- Engagement dans les phases ultérieures (APS et dossiers annexes) selon les résultats de la première phase.

## FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- M<sup>3</sup> d'engrèvement remobilisés
- Réalisation de l'EDD et des travaux de mise en conformité
- Volumes de soutiens d'étiages pérennisés par usage.

## AXE 2 / Stocker l'eau à tous les niveaux



**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
EN FAVEUR DE  
L'EAU 2024 - 2026**

## **AXE 3 /**

# **Le Département exemplaire et solidaire des territoires**

## **Action 3.1**

# **Equipement en matériel hydro-économe, désimperméabilisation, végétalisation et récupération des eaux de pluie, sur des propriétés départementales**

### **Pilote**

Département

### **Crédits 2024-2026**

**326 000 €**

### **Contributeurs potentiels**

Agences de l'eau

### **Public cible**

Usagers et gestionnaires des bâtiments du Conseil départemental

## **CONTEXTE ET ENJEUX**

Le changement climatique impacte directement les usages et l'état de la ressource en eau, tandis qu'une tendance se dégage en matière de réduction des pluies de recharge des nappes et des sources. Les économies d'eau sont au cœur des stratégies d'adaptation et de gestion de l'eau.

Celles-ci peuvent prendre de multiples formes et l'équipement en matériel hydro-économe est une piste crédible pour générer des baisses de consommation, notamment à travers la mise en œuvre généralisée d'éléments de contrôle et de maîtrise des consommations en lien avec les usagers. En effet, le retour d'expérience montre un très bon rapport coût/efficacité du « petit matériel » hydro-économe (douchette, réducteur de pression, mousseur...).

La désimperméabilisation des sols est également devenue un enjeu de gestion de l'eau car, d'une part, elle favorise l'infiltration et améliore la recharge des eaux souterraines et, d'autre part, elle réduit les écoulements de surface et limite les effets néfastes des pluies torrentielles.

Par ailleurs, la récupération d'eau de pluie permet de réduire les prélèvements sur la ressource ; sa pertinence dépend des possibilités de stockage et des usages assignés à cette eau de pluie. Elle favorise la végétalisation des espaces, un des leviers à utiliser pour la protection contre les fortes chaleurs. En outre, l'importance des économies d'eau réalisées dépend des usages et des comportements, mais aussi de l'ampleur des projets et des investissements consentis.

Un diagnostic opérationnel des sites est nécessaire pour examiner la faisabilité technique et financière des opérations avant d'établir une programmation pluriannuelle en lien avec les évolutions d'usage induites (entretien, exploitation...).

## **OBJECTIFS DE L'ACTION**

- Etre une collectivité exemplaire en tant qu'usager vertueux
- Réduire les consommations en eau potable des bâtiments gérés par le Conseil départemental
- Améliorer la recharge des eaux souterraines et produire des économies d'eau

## **DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES**

- ① Diagnostic précis des potentielles mises en place de matériel hydro-économiques : chasses d'eau, détecteurs sur urinoirs, mousseurs, robinets temporisés, arrosage goutte à goutte... - Automne-hiver 2023-24
- ② Déploiement des systèmes hydro-économiques et mise en œuvre des systèmes de contrôle (aquastop, détecteurs de fuite, télérelevé) - Année 2024

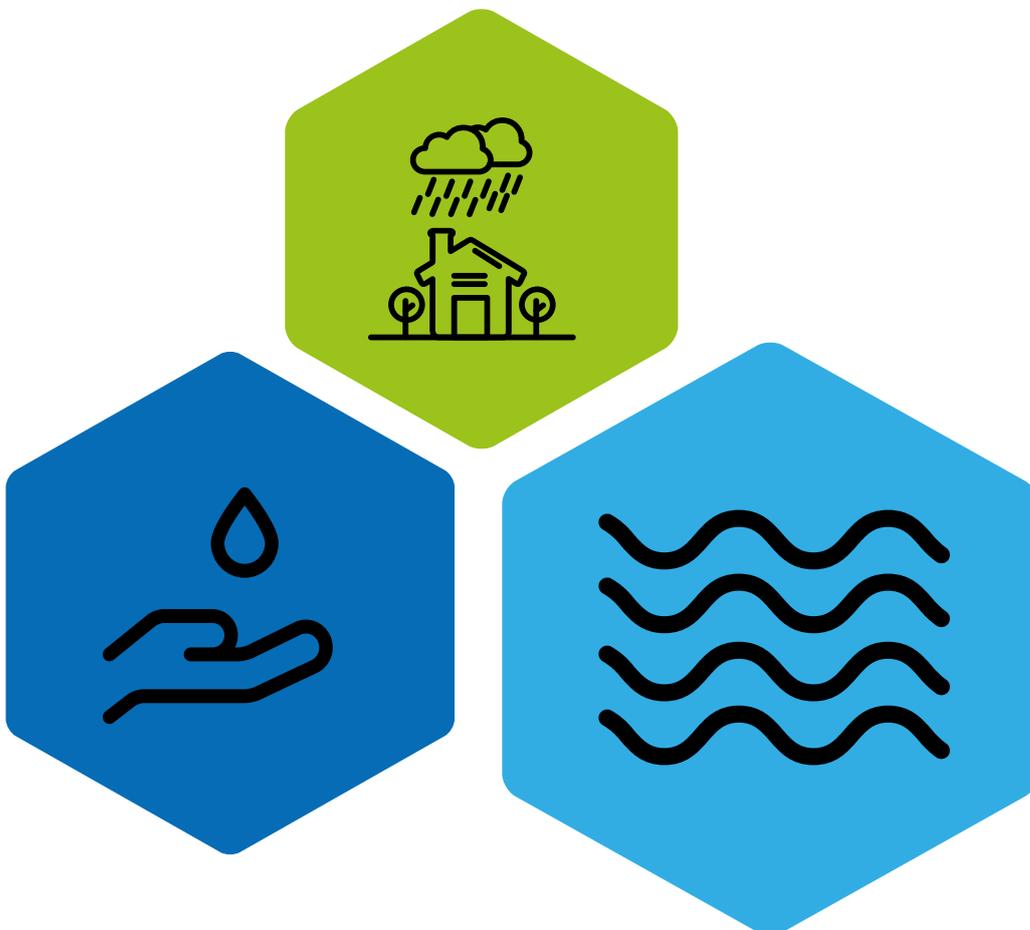
- 3 Préparation d'un schéma de modernisation des lave-vaisselles industriels des collèges : principal poste de consommation d'eau - 1<sup>er</sup> semestre 2024
- 4 Constitution d'une ressource documentaire et partage de retours d'expériences (automne 2023-hiver 2024) en lien avec les évolutions bâtementaires indispensables dans les stratégies d'adaptation au changement climatique
- 5 Diagnostic général, identification des faisabilités technique et économique, établissement des priorités et d'un programme pluriannuel - année 2024
- 6 Réalisation des opérations par tranche annuelle

#### **FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS**

- Nombre d'opérations réalisées, investissements réalisés,
- volumes d'eau économisés (comparaison factures d'eau)
- Nombre d'opérations réalisées, surface désimperméabilisée, volumes ré-infiltrés, volumes d'eau potable stockés ou récupérés, volumes d'eau potable économisés.

## **AXE 3 /**

# **Le Département exemplaire et solidaire des territoires**





**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
EN FAVEUR DE  
L'EAU 2024 – 2026**

## AXE 3 /

# Le Département exemplaire et solidaire des territoires

## Action 3.2

### Préfiguration d'un réseau hydraulique depuis la vallée du Rhône jusqu'au bassin d'Aubenas

#### Pilotes

Département, SDEA, SDIS, Communautés de communes du Bassin d'Aubenas, du Val de Ligne, Berg et Coiron, Ardèche Rhône Coiron

#### Crédits 2024-2026

500 000 € HT

#### Contributeurs potentiels

Communautés de communes du Bassin d'Aubenas, du Val de Ligne, Berg et Coiron, Ardèche Rhône Coiron, SDIS, Syndicats d'eau potable ayant compétence sur les territoires des Communautés de communes, Chambre d'agriculture, Associations syndicales autorisées d'irrigation, EPTB Ardèche, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, CNR, Banque des Territoires...

#### Public cible

Agriculteurs, habitants de ces territoires, acteurs économiques...

#### CONTEXTE ET ENJEUX

Les territoires du Bassin d'Aubenas et du Val de Ligne bénéficient aujourd'hui d'un soutien issu de barrages en amont du bassin de l'Ardèche permettant ainsi de satisfaire les besoins en eau de la population et des acteurs économiques.

Cependant, la situation estivale est parfois critique et les projections pour le futur montrent que les besoins en eau vont augmenter, malgré les efforts d'économie d'eau qui pourraient être entrepris par les acteurs des territoires.

Le territoire Ardèche-Rhône-Coiron bénéficie aujourd'hui de l'eau du Rhône pour l'irrigation d'une partie de son territoire.

Le territoire Berg-Coiron connaît aujourd'hui des déficits importants tant pour l'alimentation en eau potable de la population que pour satisfaire les besoins en eau d'irrigation.

#### OBJECTIFS DE L'ACTION

- L'action consistera à étudier dans un premier temps l'opportunité et la faisabilité d'une infrastructure structurante d'aménagement hydraulique depuis la vallée du Rhône jusqu'au bassin d'Aubenas, puis à engager les phases d'études ultérieures selon les résultats de la phase exploratoire.

#### DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Elaboration avec les partenaires des enjeux et objectifs des études préalables,
- Evaluation précise du coût des études et phasage,
- Conventonnement avec les partenaires,
- Rédaction et validation du cahier des charges de la première phase d'étude visant à :
  - 1/ décrire les différentes ressources en eau existantes sur le territoire, leurs usages actuels et leurs potentialités futures (notamment pour la ressource du Rhône),
  - 2/ caractériser les besoins en eau brute actuels et futurs du territoire pour l'activité agricole, pour l'eau potable et pour les autres activités du territoire (espaces verts des communes, tourisme, risque incendie, industries, etc.),
  - 3/ étudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'un réseau d'acheminement en eau brute sur le territoire à partir de l'eau du Rhône (coûts, tracé, positionnement des ouvrages de stockage, ...),

- Consultation de bureaux d'études, réalisation de l'étude
- Engagement dans les phases ultérieures (APS et dossiers annexes par tranche de travaux) selon les résultats de l'étude d'opportunité et de faisabilité.

#### **FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS**

- Date rendu de l'étude, validation/appropriation partenaires et collectivités



## **AXE 3 / Le Département exemplaire et solidaire des territoires**



**PLAN  
DÉPARTEMENTAL  
EN FAVEUR DE  
L'EAU 2024 – 2026**

## **AXE 3 /**

# **Le Département exemplaire et solidaire des territoires**

## **Action 3.3**

### **Expérimentation de nouvelles pratiques économes de la ressource**

#### **Pilote**

Département

#### **Crédits 2024-2026**

**480 000 €**

#### **Contributeurs potentiels**

INRAE, CEREMA, Agences de l'eau, collectivités locales, AMRF, OIEau, ADT, Fédération hôtellerie de plein air, Chambre d'agriculture...

#### **Public cible**

Structures agricoles et touristiques, gestionnaires de ressources en eau

#### **CONTEXTE ET ENJEUX**

Face aux effets du changement climatique sur la ressource en eau, les acteurs mobilisés lors des Assises de l'eau sont conscients des difficultés actuelles et à venir et montrent un intérêt aux pratiques et approches alternatives innovantes.

Par ailleurs, une évolution de la réglementation sur l'utilisation des eaux non conventionnelles (eaux de pluie, eaux de ruissellement, eaux grises, eaux usées traitées...) doit voir progressivement le jour, suite aux annonces du Plan Eau national.

En Ardèche, des projets innovants ont émergé (ex. la réutilisation des eaux usées de la grotte de Saint Marcel d'Ardèche), et la concertation locale a mis en avant une forte attente des usagers sur ces nouveaux usages d'eaux non conventionnelles.

Dans ce contexte, il apparaît opportun de favoriser et d'accompagner le développement de nouvelles pratiques, en particulier par le soutien à l'expérimentation des structures touristiques et de la profession agricole (mutualisation de réserves d'eau avec la défense incendie notamment).

#### **OBJECTIFS DE L'ACTION**

- Favoriser les expérimentations en matière de gestion et d'usages économes de la ressource en eau
- Apporter des références, valider des modèles de changements de pratiques, proposer des outils pour accompagner les utilisateurs/usagers vers la sobriété hydrique

#### **DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES**

- Favoriser l'émergence d'expérimentations des structures touristiques et de la profession agricole en matière d'économie d'eau, de stockage, de substitution, dans le respect de la sécurité sanitaire des populations et des écosystèmes telles que :
  - réutilisation des eaux usées traitées, eaux pluviales de ruissellement, eaux pour la défense incendie,
  - l'utilisation de procédés innovants,
  - la substitution d'usages par des pratiques ou dispositifs économes.
- Valoriser des opérations efficaces (opérations de communication) et identifier les besoins d'évolution de la réglementation.
- Tenir à jour un observatoire des expérimentations mises en place.

#### **FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS**

- Nombre de projets expérimentaux, m<sup>3</sup> d'eau potable réutilisés, m<sup>3</sup> d'eau potable et d'eau brute économisés, m<sup>3</sup> d'eau non conventionnelle utilisés en substitution

# Information et formation du public et des acteurs institutionnels

## Pilote

Département

## Budget 2024-2026

120 000 €

## Contributeurs potentiels

INRAE, CEREMA, Agence de l'eau, collectivités, AMRF, OIEau, CAUE, CNFPT...

## Public cible

Elus et personnel des collectivités, usagers, acteurs du secteur privé (industriels, loisirs nature, gîtes, campings, agriculteurs, entreprises et bureaux d'études...)

## CONTEXTE ET ENJEUX

En Ardèche, comme partout ailleurs, l'eau est un sujet très transversal, dont les multiples dimensions (économique, technique, scientifique, réglementaire) rendent sa gestion complexe et difficile à appréhender par les différents publics : acteurs institutionnels, habitants, acteurs du secteur privé.

Face à la nouvelle donne climatique, des acteurs institutionnels et des usagers mettent en œuvre des actions exemplaires, pas forcément connues et partagées de leurs pairs. Malgré une évolution de la gestion de l'eau de plus en plus globale, les occasions d'échanges et de partages des connaissances restent insuffisantes. Cela représente un obstacle pour définir une stratégie d'adaptation à moyen et long termes. En effet, l'impact du changement climatique sur la ressource génère un besoin global de partage des connaissances transversales.

C'est pourquoi, il est proposé de favoriser l'acculturation des usagers et des acteurs à travers divers outils. Ainsi, la compréhension des phénomènes hydrologiques, la diffusion de données objectives et l'apport de retours d'expériences en matière de sobriété hydrique constituent un enjeu fort, pour parler un « langage commun », réduire les tensions entre usages et adopter des pratiques et comportements vertueux vis-à-vis des ressources en eau.

## OBJECTIFS DE L'ACTION

- Développer et partager l'acculturation en matière de fonctionnement des ressources en eau, de besoins des différents usages, d'approches innovantes et alternatives de gestion de l'eau.
- Réduire les tensions entre usagers à travers la compréhension des enjeux transversaux.

## DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Constituer un référentiel pédagogique (fiches pratiques, réalisation pédagogique, ...) de solutions techniques adaptées aux différents contextes et besoins des territoires ardéchois, en matière de récupération d'eau de pluie, de mutualisation des usages (par exemple défense incendie-arrosage espace vert-agriculture, ...), de désimperméabilisation et d'infiltration...
- Sensibiliser les entreprises et les bureaux d'études aux approches et pratiques d'adaptation.
- Préparer et organiser une série d'actions de formations, d'informations et de partage d'expériences (webinaires, séminaires pédagogiques, visites terrain, ateliers...) auprès des usagers, élus locaux et professionnels en partenariat avec les collectivités gestionnaires, l'AMRF, l'Office international de l'eau, le CEREMA, le CAUE, le CNFPT ...

## FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Nombre d'événements organisés et nombre de participants
- Nombre d'entreprises et bureaux d'études sensibilisés
- Nombre de documents pédagogiques produits
- Diffusion des documents, vidéos, ... par les différents canaux choisis en fonction des publics visés



## Évaluation - communication



## Recherche et suivi des indicateurs d'économie d'eau au niveau départemental

### Pilote

Département

### Crédits 2024-2026

Intégrés à la fiche « information – formation »

### Contributeurs potentiels

L'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement SISPEA, l'Observatoire national des étiages, Météo-France...

### Public cible

Usagers, gestionnaires des ressources en eau

### CONTEXTE ET ENJEUX

Les tensions sur les ressources en eau imposent de mettre en place une stratégie pérenne d'économies d'eau et de réduction des prélèvements, au plus près des réalités de terrain.

L'évaluation des stratégies mises en œuvre représente un enjeu fort afin de pouvoir ajuster, si besoin, les priorités et efforts à réaliser. Il est donc fondamental de connaître les situations (état quantitatif, volumes prélevés, volumes économisés...) pour les différents usages (alimentation en eau potable, agriculture, industrie, tourisme, loisirs, milieux).

De nombreuses données sont déjà disponibles, mais il reste encore des domaines où les connaissances sont nettement insuffisantes. L'identification et le suivi de différents indicateurs, préfigurant la mise en place d'un centre de ressource/observatoire, permettra d'améliorer les connaissances en matière de prélèvements d'eau mais également l'évaluation des politiques publiques de gestion de l'eau.

### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Connaître les prélèvements, usages et situations de l'eau sur l'ensemble du territoire départemental à partir de données territorialisées (bassins versants, EPCI, ...) et de filières (agriculture, tourisme, industrie, ...)
- Identifier les leviers possibles d'économie d'eau,
- Evaluer les politiques publiques, par le suivi d'indicateurs représentatifs.

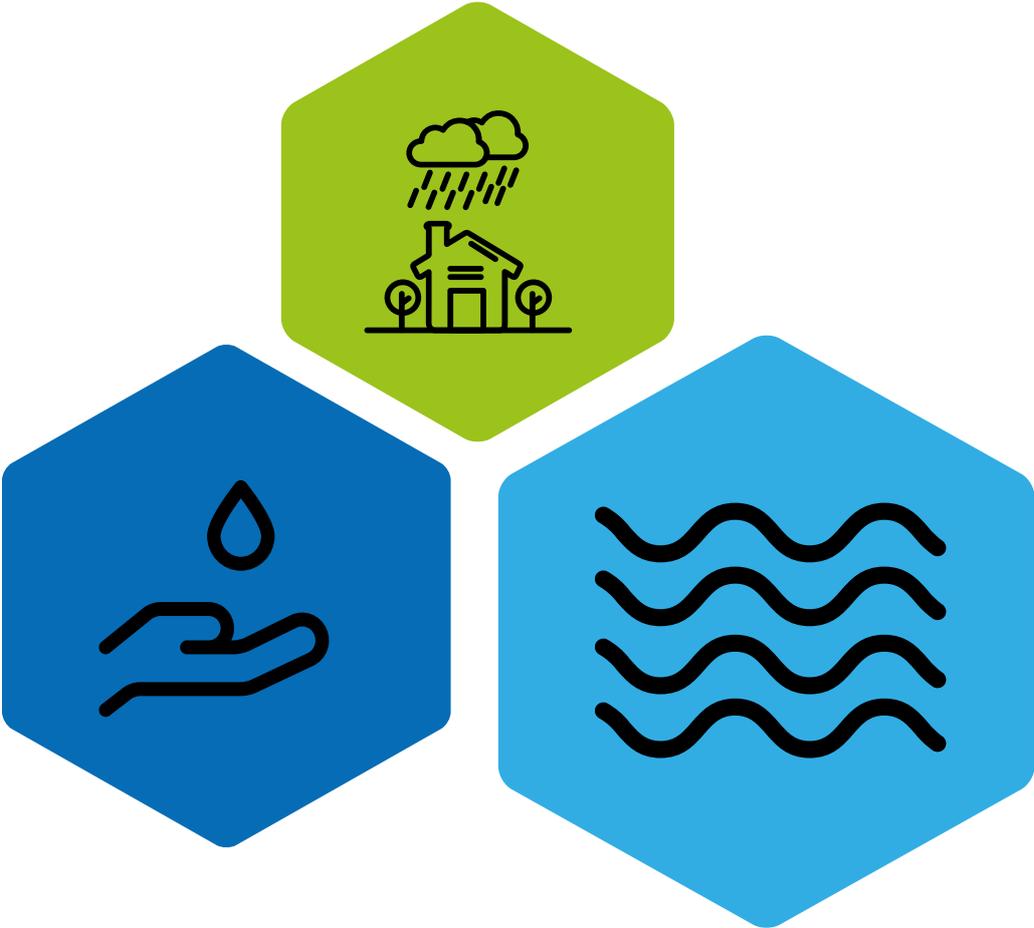
### DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- 1 Identification des bases de données existantes et sélection d'indicateurs significatifs et pérennes de manière concertée avec les acteurs impliqués
- 2 Etablissement d'un jeu d'infographies actualisables « état initial – autour de 2020 » et diffusion
- 3 Actualisation du jeu d'infographies courant 2024 et diffusion
- 4 Mises à jour annuelles, diffusion des infographies et enrichissement - à partir de 2025

### FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE / INDICATEURS

- Réalisation du jeu d'infographies (nombre d'infographies produites, exploitables) et diffusion

## Évaluation - communication



**Renseignements :**

**Direction générale adjointe  
attractivité (DGAA)**

**Ardèche**  
**LE DÉPARTEMENT**

---

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette  
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél. 04 75 66 77 07

